

L'Ouvillois

JOURNAL DE HOUILLES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2004 DISTRIBUE AVEC L'OUILLOIS N°82

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2004

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2004 est adopté par 28 voix pour (ID Commune, En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles).

III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Création d'une Communauté de Communes de la Boucle de Montesson (CCBM)

Après intervention de Monsieur Boivin, Monsieur le Maire, Madame Trézières et Monsieur Revert, le Conseil Municipal par 27 voix pour (ID Commune sauf Jean-Louis Revert ; En Avant Pour Houilles) et 6 abstentions (Agir Pour Houilles - Monsieur Jean-Louis Revert) décide de demander à Monsieur le Préfet des Yvelines la création d'une communauté de communes à partir d'un projet de périmètre comprenant les villes suivantes : Carrières/Seine, Chatou, Croissy/Seine, Houilles, Montesson, Sartrouville et Le Vésinet.

ENSEIGNEMENT – AFFAIRES SCOLAIRES

2 - Prolongation de l'étude surveillée par un accueil en garderie maternelle de 18h à 18h30 des élèves de primaire ayant un frère ou une sœur déjà accueilli dans cette structure

Après intervention de Mesdames Trézières, Hamon et de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à mettre en place une nouvelle activité périscolaire consistant en une étude prolongée se décomposant comme suit : de 16H30 à 18H : étude surveillée, et de 18H à 18H30, garderie dans la maternelle la plus proche ; et à facturer aux familles l'ensemble de ce service 3 €,
- décide d'effectuer un test dans le groupe scolaire Buisson-Brégeat, de la rentrée des vacances de Pâques à la fin de l'année scolaire 2003-2004 et de signer les documents s'y rapportant.

3 - Relèvement annuel de la participation aux dépenses de fonctionnement des classes du 1er degré de l'Institut Sainte-Thérèse. Année scolaire 2003/2004

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'appliquer une augmentation de 1,7 % et de fixer le montant de la participation communale pour l'année 2003-2004 comme suit :

- 283,75 € par élève domicilié à Houilles
- 141,89 € par élève résidant hors commune

à l'exception des résidents de Carrières-sur-Seine, cette ville ayant passé une convention directement avec l'Institut Sainte Thérèse.

DOMAINE

4 - Vente d'un box à voitures avenue de l'Yser à M. et Mme Ribeiro Monteiro Carlos

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente du lot 17 (15m²) de la copropriété AL 46 située au 34 avenue de l'Yser représentant les 192/1000^{ème} des parties communes générales et les 35/1015^{ème} des parties communes du bâtiment A, au prix de 8 000 € plus une commission de 1 000 € à la charge de l'acquéreur, à Monsieur et Madame Ribeiro Carlos, demeurant 50 bis avenue de l'Yser à Houilles (78), et à désigner l'étude notariale Simon et Da Costa pour rédiger l'acte.

5 - Vente d'un box à voitures avenue de l'Yser à M. et Mme Allouis François

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente du lot 25 (15 m²) de la copropriété AL 46 située au 34 avenue de l'Yser représentant les 192/1000^{ème} des parties communes générales et les 35/1015^{ème} des parties communes du bâtiment A, au prix de 8 000 € plus une commission de 1 000 € à la charge de l'acquéreur, à Monsieur et Madame Allouis François, demeurant 12 impasse Emile Deschanel à Courbevoie (92), et à désigner l'étude notariale Simon et Da Costa pour rédiger l'acte.

6 - RD 311 – Vente au Département des propriétés expropriées pour l'aménagement du Carrefour situé entre le boulevard Jean Jaurès, la rue Voltaire et la rue Pasteur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente au Département des propriétés expropriées pour l'aménagement du Carrefour situé entre le boulevard Jean Jaurès, la rue Voltaire et la rue Pasteur. Il s'agit des propriétés suivantes : 4 bld Jean Jaurès – AR 454, 10 bld Jean Jaurès et 7 rue Voltaire – AR 170, lots 1 – 2 – 6 – 7 – 8 – 11 – 12 – 14 – 17 – 18, 2 bld Jean Jaurès – AR 173, Lots 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 10 – 13 – 14 – 15.

7 - RD 311 – Acquisition à M. Mme Nunes d'un pavillon sis au 31 bis bd Henri Barbusse au prix de 160 000 €

Après intervention de Monsieur Boivin, Madame Sellin-Catta et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition d'acquérir le pavillon de M. et Mme Nunes pour un montant de 160 000 €, et à désigner l'Etude de Me Simon et Da Costa pour rédiger l'acte.

PATRIMOINE

8 - Approbation du bilan de la politique foncière de l'année 2003

Après intervention de Madame Hamon, Madame Trézières et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2003 qui sera annexé au compte administratif.

9 - Demande d'autorisation d'urbanisme – Habillage de pignon du 42 rue C. Pelletan

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, une demande d'autorisation d'urbanisme pour l'habillage de pignon du 42 rue C. Pelletan.

ADMINISTRATION GENERALE

10 - Echange de délégation entre Mesdames Sellin-Catta et Adato au Conseil d'Ecole des écoles Détraves et Toussaint

Le Conseil Municipal par 26 voix pour ID Commune (les groupes Agir Pour Houilles et En Avant pour Houilles ne participant pas au vote) désigne Madame Christine Sellin-Catta délégué titulaire au Conseil d'Ecole de l'école primaire Félix Toussaint et Madame Nicole Adato délégué titulaire au Conseil d'Ecole de l'école primaire Détraves. Par conséquent, la liste des délégués aux Conseils d'Ecoles des écoles est la suivante :

| ECOLES PRIMAIRES | Délégués Titulaires | Délégués Suppléants |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Ferdinand Buisson | M. WEHREY | Mme VALLET |
| Paul Bréjeat | M. MOSSANT | Mme ADATO |
| Guillaume et Jean Détraves | Mme ADATO | M. WEHREY |
| Maurice Velter | Mme BERNARD | M. WURTZ |
| Jules Guesde | M. MOYON | Mme LAPALUS |
| Félix Toussaint | Mme SELLIN-CATTA | M. MOYON |
| Réveil Matin | M. CADIOU | M. HEURTEL |

11 - Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la construction et la gestion de la patinoire

Après intervention de Madame Hamon et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander à Monsieur le Préfet des Yvelines la création d'un Syndicat intercommunal à vocation unique à partir d'un projet de périmètre comprenant les villes suivantes : Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, Montesson, Sartrouville.

RESSOURCES HUMAINES

12 - Révision du tableau des effectifs

Après intervention de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

| GRADES | ANCIEN EFFECTIF | EFFECTIF PROPOSE | DATE D'EFFET |
|---|---|---|---------------------|
| - agent d'animation | 8 | 13 | 01/06/2004 |
| - agent d'entretien | 63 | 68 | 01/06/2004 |
| - agent social | 29 dont : 27 à temps complet 1 poste à TNC - 22h02 mn/sem 1 poste à TNC - 22h14 mn/sem | 30 dont : 27 à temps complet 1 poste à TNC - 22h02 mn/sem 1 poste à TNC - 22h14 mn/sem 1 poste à TNC - 33h04 mn/sem | 01/06/2004 |
| - agent qualifié du patrimoine de 2 ^{ème} classe | 1 | 2 | 01/06/2004 |
| - rédacteur | 13 | 14 | 17/06/2004 |
| - attaché | 6 | 7 | 01/07/2004 |
| - ingénieur principal | 1 | 2 | 15/07/2004 |

FINANCES

13 - Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal – Programme 2004 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver le programme de travaux de réhabilitation du réseau communal d'assainissement (programme 2004) pour un montant global estimé à 481.771,23 € HT,
- solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sous forme de subvention,
- préciser que les travaux envisagés concernent le domaine public,
- s'engager à apporter le financement complémentaire.

14 - Modalité de versement de la contribution de Houilles au fonctionnement du SITRU : règlement par douzièmes

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme le versement au SITRU d'une contribution d'un montant de 946 762,32 € pour le financement du traitement des déchets payé directement par le SITRU en 2004. Le versement s'effectuera par mensualités égales au 12^{ème} de la contribution traitement du mois de janvier au mois de décembre 2004.

15 - Compte Administratif 2003 – Assainissement

Sous la présidence de Madame Françoise Teneau (Monsieur le Maire quitte la séance), le Conseil Municipal, par 28 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), arrête les résultats définitifs comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - Excédent de la section d'investissement à affecter au financement de la section d'investissement : | 1 000 534.40 € |
| - Excédent de la section de fonctionnement à affecter au financement de la section de fonctionnement : | 392 131.97 € |

16 - Compte de Gestion 2003 – Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion, exercice 2003, Assainissement, dressé par le receveur.

17 - Assainissement – Affectation du résultat du Compte Administratif 2003

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal affecte, à l'unanimité, les résultats du Compte Administratif 2003 comme suit :

| | |
|--|--------------|
| - Excédent de la section d'Investissement à affecter au financement de la section d'Investissement | 866.180,79 € |
| - Excédent de la section de Fonctionnement à affecter au financement de la section de Fonctionnement | 8.968,65 € |

18 - Exercice 2004 – Assainissement – Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), décide d'ouvrir, par Décision Modificative n° 1, les crédits suivants :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| INVESTISSEMENT | |
| Egal en Recettes et en Dépenses | 1 000 000,00 € |
| FONCTIONNEMENT | |
| Egal en Recettes et en Dépenses | 9 000,00 € |

19 - Aménagement paysager de la RD 308 – Demande de contrat paysage

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter un contrat paysage auprès du Conseil Général des Yvelines en vue de la réalisation des travaux d'aménagement paysager de la RD 308,
- arrêter le programme définitif du contrat paysage pour un montant estimé à 995 308,90 € HT,
- s'engager à réaliser les travaux selon l'échéancier prévu, à financer la part non subventionnée, à conserver la propriété et maintenir la destination des aménagements financés pendant au moins 10 ans, à entretenir les aménagements réalisés sur les abords de la route départementale dans la partie agglomérée, à entreprendre les actions complémentaires définies dans l'article 3-1 du règlement des contrats paysage et à ne pas entamer les travaux avant la délibération du Conseil Général.

20 - Exercice 2004 : Ville – Décision Modificative n°2

Le Conseil Municipal décide, par 28 voix pour (ID Commune et En Avant Pour Houilles) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles), d'ouvrir par Décision Modificative n° 2 les crédits suivants :

| | |
|------------------------------|-------------|
| INVESTISSEMENT | |
| Egal en Recettes et Dépenses | 77 496,00 € |
| TOTAL SECTION | 0,00 € |
| FONCTIONNEMENT | |
| Egal en Recettes et Dépenses | |
| TOTAL SECTION | 76 000,00 € |
| | 0,00 € |
| TOTAL GENERAL | 0,00 € |

URBANISME

21 - Programme Local de l'Habitat. Période triennale 2002/2004. Bilan annuel 2003

Après intervention de Madame Trézières et de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 28 voix (En Avant Pour Houilles et ID Commune) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles) décide d'adopter le bilan annuel de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

TRAVAUX

22 - Reprise du chantier de la mini-crèche Carnot – Marchés négociés

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant la reprise du chantier de la mini-crèche avec :

| | | | |
|---------|------------------------------------|----------------|------------------------|
| - Lot 1 | Maçonnerie VRD | Sté SOMACO | 59 789,70 € HT |
| - Lot 2 | Plâtrerie | Sté René CLERC | 65 457,83 € HT |
| - Lot 3 | Menuiseries extérieures serrurerie | TONELLATO | 14 400,00 € HT |
| - Lot 4 | Menuiseries intérieures | SAMAG | 36 541,60 € HT |
| - Lot 5 | Electricité – VMC | STEG | 20 009,22 € HT |
| | | | + variantes 3 109,20 € |
| - Lot 6 | Plomberie | PINCHAUX | 33 000,00 € HT |
| - Lot 7 | Carrelage | EFI | 27 049,39 € HT |
| - Lot 8 | Peinture | SECOBAT | 13 080,61 € HT |
| - Lot 9 | Cuisine | LANEF | 41 875,80 € HT |

AFFAIRES GENERALES

23 - Signature du Contrat Local de Sécurité

Après intervention de Madame Trézières, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de Contrat Local de Sécurité.

24 - Création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui sera composé comme suit :

Président : le maire

Membres de droit : Le préfet , le procureur de la République, ou leurs représentants

1^{er} Collège - Représentants du Conseil Municipal désignés par le maire: Françoise Teneau, Nicole Adato, Luc Wehrey, Patrick Cadiou, Frédérique Buron, Bernard Duclos, et un représentant du groupe Agir pour Houilles.

2^{ème} collège - Représentant de l'Etat : Directeur Départemental DDSP, Commissaire de district, Commissaire, Direction départementale des Renseignements Généraux, Inspecteur d'académie

Autres représentants proposés par la ville : Service départemental d'incendie et de secours, Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse, Direction Départementale de l'Equipeement, DDASS, Déléguée départementale à la Sécurité Routière, Service pénitentiaire de probation et d'insertion (SPIP)

3^{ème} collège - Représentant des secteurs professionnels et associatifs : représentant de bailleurs sociaux (SCIC, SAIR, OPIEVOY), assistants sociaux : Espace Territorial – Mission locale, représentants des transporteurs : TVO-CONNEX, SNCF/RATP, institutionnels : CGY, mairie (Service Jeunesse), associations : FCPE, PEEP, APPEL, GPE, CDHR, Echo, Réseau Vélo 78, C3A.

AFFAIRES SOCIALES

25 - Maintien à domicile des Personnes Agées Service des Aides-Ménagères – Signature de l'avenant n° 7 à la convention d'aide ménagère à domicile avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse relatif au contrat d'objectifs pour 2002/2003

Après intervention de Madame Trézières, Monsieur le Maire et de Madame Hamon, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 à la convention d'aide ménagère à domicile avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

26 - Protection Infantile – Signature d'une convention sur la délégation de gestion des moyens administratifs en matière de Protection et de Promotion de la Santé Infantile

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention sur la délégation de gestion des moyens administratifs en matière de Protection et de Promotion de la Santé Infantile.

27 - SSIAD – Nécessité de faire appel à une société intérimaire "Quick Médical" pour compenser les difficultés de recrutement du service et un départ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter une aide-soignante intérimaire avec la Société "Quick Médical" sise 25 rue du Maréchal Foch à 78000 Versailles, n° SIRET : 68200399101166, à compter du 12 avril 2004 et pour une période d'un mois renouvelable trois fois si les difficultés de recrutement se poursuivent.

28 - Petite Enfance – Signature de l'avenant n° 2 au contrat d'aide financière à l'investissement n°00.469.16.15 avec la CAF des Yvelines

Après intervention de Madame Trézières et de Monsieur Wehrey, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 du contrat d'aide financière à l'investissement avec la CAF des Yvelines dont l'article III a été modifié comme suit : « le gestionnaire s'engage expressément à utiliser le montant des sommes allouées au plus tard avant le 30 octobre 2004 ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

